

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	16/2026
Mise en ligne le	07/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 26 mars 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er avril 2026

Objet de la délibération

Institutions et vie politique – Désignation d'un « correspondant Défense »

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHÉ – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentée Mme Pascale LOCK-JEANJEAN pouvoir à Mme Catherine ITIER

Absente Mme Sylvie COSTA

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Monsieur Loïc GOUGET présente l'affaire ;

La fonction de « correspondant Défense » a été créée en 2001 par le Ministère de la Défense avec pour missions d'être le représentant de sa commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région, et de sensibiliser ses concitoyens aux questions de Défense.

Issu du conseil municipal, le « correspondant Défense » est donc un lien, un vecteur d'information et un point de contact pour tous au niveau local dans le cadre de dispositifs tels que le « parcours citoyen », les actions d'information des activités de Défense et les actions de solidarité et de mémoire.

Il est fait appel à candidatures.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et compte de la présentation d'une seule candidature pour le poste, est désigné avec prise d'effet immédiate et sans vote :

- M. François BATOCHÉ en qualité de « correspondant Défense ».



Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.

